



## ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THEATRE PRIVE

48 rue de Laborde 75008 Paris – Tél : 01 42 27 45 97 – Fax : 01 40 54 83 73

www.astp.asso.fr

### NOTE D'ORIENTATION SUR LES PERSPECTIVES DU NOUVEAU MANDAT ASTP

#### 2016/ 2020 ET SES PRIORITES

L'ASTP se trouve aujourd'hui à un tournant : alors que démarre un nouveau mandat de 4 ans, sous une nouvelle présidence, le principal défi auquel l'association est confrontée est d'assurer sa pérennité au-delà du terme de ce nouveau mandat.

Depuis 2012, l'association a accumulé les pertes, au point d'avoir épuisé ses réserves ; elle dispose d'une marge de 2 années maximum, en recourant à des expédients consistant à annuler des dettes virtuelles qui grèvent son bilan, tout en s'efforçant de limiter ses dépenses d'intervention. A cet égard, la baisse des taux de garantie votée au printemps 2016 doit être analysée comme une mesure provisoire de sauvegarde.

L'ASTP doit donc trouver les moyens, dans ce délai très court, de retrouver les conditions de son équilibre budgétaire, faute de quoi, elle ne sera plus en capacité de s'engager en garantie.

Ce retour à l'équilibre et cette restauration des marges financières sont vitaux. A défaut, il est à craindre que ce soit le modèle de l'ASTP qui soit remis en cause, et donc son existence même sous la forme qui est la sienne, depuis plus de 50 ans.

L'objectif est donc bien de **sauvegarder et consolider ce modèle**, ce lien indissociable entre l'existence d'un théâtre indépendant et celle d'un organisme dépositaire d'une mission de service public, en reposant les termes de l'équation financière de l'ASTP.

Cet objectif ne se réduit pas à sa simple dimension financière ; il passe également par une phase de **réforme et de modernisation de l'ASTP**, et par un effort sans précédent de **communication et de valorisation de son action**, mais également du théâtre privé en tant que tel.

**I. SAUVEGARDER ET CONSOLIDER.**

**II. REFORMER ET MODERNISER.**

**III. COMMUNIQUER ET VALORISER.**

## **I. SAUVEGARDER ET CONSOLIDER :**

**- La sauvegarde et la consolidation de l'ASTP sont deux objectifs complémentaires ; il s'agit** à la fois de lui permettre de tenir, dans une période très contrainte, mais aussi de reconstituer progressivement des réserves indispensables à son activité assurantielle.

Il faut pour cela reposer les termes de son équation financière, ce qui suppose d'agir sur plusieurs leviers, en recettes comme en dépenses, susceptibles de faciliter le retour à un équilibre durable de ses comptes.

**- En d'autres termes, dans le contexte actuel, l'ASTP ne peut se contenter de miser sur le seul levier des subventions publiques (Etat et Ville de Paris)** pour retrouver les conditions de cet équilibre durable, même si l'évolution de ces subventions au cours de la période 2006/2015 est en grande partie à l'origine de sa fragilisation.

**- C'est pourquoi, pour sortir de l'impasse financière, la stratégie proposée est quadruple :**

. D'une part, obtenir des tutelles une consolidation de leurs dotations pour 2017 et 2018 par rapport à 2016, en plaidant le caractère critique de la situation de l'ASTP, démarche menée en parallèle auprès de la SACD et de l'ADAMI, pour prolonger l'effort particulier que ces dernières ont consenti en 2016.

. D'autre part, rechercher de nouveaux modes de financement, publics et privés (Fonds de dotation), sans exclure de nouveaux mécanismes spécifiques de solidarité complémentaires à la taxe fiscale.

. Améliorer le rendement de la perception de la taxe fiscale, dans le nouveau contexte créé par la signature récente de l'accord ASTP/CNV.

. Enfin, repenser les mécanismes d'intervention de l'ASTP, dans un sens plus rigoureux et mieux adapté à l'environnement de la production théâtrale et à ses évolutions récentes, cette rigueur accrue pouvant avoir des conséquences significatives sur les dépenses de l'association.

**A terme, c'est-à-dire d'ici 2020, ces efforts conjugués doivent permettre à l'association :**

**. D'avoir diversifié ses financements.**

**. D'avoir pour partie reconstitué ses réserves.**

**. De proposer des dispositifs d'aides plus rigoureux et plus performants, intégrant a minima le scénario d'une remontée des taux de garantie à leurs niveaux d'avant 2016.**

## **II. REFORMER ET MODERNISER :**

Dans le droit fil de ce qui précède, l'ASTP doit faire évoluer ses dispositifs d'intervention, à trois niveaux complémentaires :

- **Des évolutions à la marge**, relevant des travaux des comités de gestion. Ce travail a déjà été repris, sans rupture, par les comités mis en place en octobre 2016 ; il aboutit à des mises à jour régulières des dispositifs d'intervention et permet d'entretenir un dialogue fécond entre toutes les composantes des comités.

### **- Des réformes plus structurelles dans le sens déjà préconisé d'une meilleure adaptation aux évolutions de la production théâtrale :**

Deux priorités sont déjà définies, à court terme :

. Revoir les conditions de prise en compte des frais de Théâtre en Ordre de Marche (TOM) dans les mécanismes de la garantie et les résultats d'exploitation des spectacles couverts par celle-ci. Le dispositif de la garantie et les aides liées sont encore largement calés sur le schéma de la « mono programmation » ; la nécessité de les faire évoluer est acquise, sans ignorer que la question ne se pose pas dans les mêmes termes entre petites et grandes salles.

. Réexaminer le mode de calcul des recettes nettes dans la détermination des résultats d'exploitation des spectacles sous garantie, là encore, selon des modalités restant à définir.

Des pistes sont d'ores et déjà à l'étude mais il est prématuré de les dévoiler tant que l'impact des mesures envisagées n'aura pas été évalué ; en tout état de cause, il faudra en apprécier la portée à l'aune de 4 critères : l'impact sur les adhérents, l'impact sur l'ASTP, la faisabilité en termes de gestion et enfin, l'équité entre des salles de jaugeages différentes.

### **- Des aides nouvelles :**

Il s'agit là de réfléchir et de proposer des nouveaux dispositifs ; citons notamment :

. Le développement de nouvelles aides favorisant les collaborations entre théâtres privés adhérents et compagnies indépendantes ; il s'agirait d'inscrire ces productions dans les mécanismes de la garantie, mais avec des règles assouplies (minimum de 30 représentations, par exemple).

Ce projet pourrait être développé à destination des compagnies Franciliennes et recevoir le soutien de la Région Ile de France. Il ne dégraderait pas les comptes de l'ASTP, mais permettrait de repositionner le Théâtre privé dans ses fonctions de découverte et de valorisation de la création. Il contribuerait aussi au changement du regard que l'on porte sur le théâtre privé, dont la tradition de découverte est souvent ignorée, en diversifiant l'offre artistique des théâtres.

. Une initiative conjointe avec la Ville de Paris et l'office du tourisme et des congrès de Paris, pour améliorer l'attractivité du théâtre privé auprès d'un public international. Il s'agirait de développer sur la base du volontariat des théâtres les plus motivés, un partenariat avec l'OTCP, avec l'appui de la Ville de Paris. En résumé, ouvrir plus largement la vitrine de l'OTCP et son portail à certains spectacles des adhérents de l'ASTP, en direction d'un public plus international et anglophone, cet effort pouvant être couplé avec des aides incitatives au sous-tirage, que la Ville de Paris pourrait délivrer.

### **III. COMMUNIQUER ET VALORISER :**

#### **Mieux faire connaître et comprendre l'ASTP :**

- Le constat est unanime : l'ASTP et les actions qu'elle mène sont insuffisamment connues, constat d'autant plus regrettable que non seulement l'ASTP n'a rien à cacher, mais qu'au contraire, l'ingéniosité et l'efficacité de ses modes d'intervention méritent une plus grande visibilité.

A cette fin, trois initiatives peuvent être rapidement et simplement mises en œuvre, à moindre coût :

. D'une part, le lancement et l'édition régulière d'une Newsletter, à destination des adhérents, mais également au-delà (partenaires professionnels, pouvoirs publics, etc...). A raison de 10 N° par an, il s'agirait de rendre compte de l'actualité de l'ASTP, au sens le plus général du terme.

. D'autre part, l'édition papier et en ligne, d'un guide résumant de façon très didactique les principaux dispositifs d'intervention de l'ASTP (dans l'esprit, « l'ASTP pour les nuls »). Le propos ne vise pas tant les adhérents que l'environnement professionnel et institutionnel, avec une occasion très convaincante de démontrer l'efficacité des dispositifs ASTP.

. En parallèle, l'ASTP doit veiller à mieux faire entendre sa voix, en renforçant une communication institutionnelle et générale par voie de presse.

#### **Favoriser l'échange et la circulation de l'information en interne :**

Les enjeux de la communication concernant aussi l'interne, l'implication des adhérents, l'organisation et l'harmonisation des travaux des instances.

En complément de la publication de la newsletter, seraient proposés :

- La réunion, chaque année, d'une ou deux assemblées générales non statutaires, réservées aux seuls adhérents, théâtres et/ou Tourneurs.

Le propos est de favoriser la prise de paroles et l'échange entre les adhérents et leurs représentants au Conseil, à partir d'un ordre du jour libre, non encombré par les ordres du jour très formels des assemblées statutaires (budgets, rapports, comptes,...).

- Un rôle plus significatif confié au Bureau, en tant qu'instance de réflexion collective (intégrant la SACD et la FNSAC), sachant que le pouvoir délibérant demeure confié au Conseil d'administration.

- Une revalorisation des travaux des comités de gestion par un calendrier de réunions plus fréquentes et une communication renforcée avec l'ASTP, entre chaque réunion.

- La fixation d'un calendrier annuel des réunions d'instances, permettant de mieux anticiper les échéances et coordonner leurs travaux.

- Enfin, une amélioration de la communication financière de l'ASTP, dans le sens d'une plus grande lisibilité, à travers certaines évolutions possibles de la présentation de ses budgets et bilans.

## **Valoriser l'ASTP et ses adhérents :**

A travers ses missions de base (perception et redistribution), l'ASTP se situe au cœur de la production et de la diffusion théâtrale privées; elle recueille un nombre considérable d'informations et de données, dont un traitement accru et une meilleure utilisation représentent potentiellement une forte valeur ajoutée, et cela dans plusieurs domaines, dont notamment :

- Des informations à caractère économique (Chiffre d'affaire billetterie, fréquentations, prix de billets,...) et leurs évolutions, mais également profil économique des théâtres adhérents (jauge physique et jauge financière, TOM, Prix moyens, droits de tirage), structure des budgets des productions, évolution des dépenses de montage et d'exploitation,...

La détention de ces données positionne l'ASTP comme interlocutrice des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des dispositions de l'article 48 de la Loi du 7 juillet 2016, relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (Loi LCAP), lequel prévoit à terme une remontée généralisée et obligatoire de toutes les données relatives à la billetterie des spectacles auprès de la Direction générale de la Création Artistique du ministère de la Culture et de la Communication.

- Une observation privilégiée des croisements théâtres publics/production théâtrale privée, à l'échelle nationale, par les données recueillies pour les besoins de la perception de la taxe.

- Une connaissance fine du parc des salles parisiennes, de leur valorisation, de leurs loyers, de leurs nécessités en termes de maintenance et d'équipement, au travers du dispositif d'aides à la reprise et des aides aux travaux proposés dans le cadre de la convention équipement signée avec les tutelles.

- Une implication croissante dans le domaine de la billetterie et de la commercialisation, en améliorant la connaissance des pratiques des théâtres, leurs relations avec les revendeurs, leur maîtrise toujours accrue des technologies digitales et le partage des savoir-faire dans ce domaine.

Ce volet inclut l'expérience acquise avec le portail Théâtres Parisiens Associés (1,1 million de visiteurs attendus en 2016), la base de données du site (42.300 inscrits et plus de 50.000 destinataires de la newsletter), les comptes Facebook (26.700 fans) et twitter (5600 inscrits) de l'enseigne.

On doit préciser que le site aura renvoyé plus de 300.000 visiteurs sur les sites de réservation des théâtres en 2016 ; à cet égard, une remontée régulière, par les théâtres, des ventes effectives générées par les visiteurs du site TPA doit devenir un objectif prioritaire de court terme.

A l'échelle du mandat 2016/2020, et au regard des mutations en cours, l'ASTP doit mieux valoriser son expertise dans ces domaines, avec la préoccupation d'un usage plus collectif de toutes les informations qu'elle recueille et traite, au bénéfice de sa population d'adhérents et au-delà.

15 décembre 2016.